

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse a adopté lors de son assemblée régulière du 17 février 2021, le règlement de contrôle intérimaire numéro 283-21 ayant pour effet d'arrimer le schéma d'aménagement et de développement révisé avec la décision de la CPTAQ au dossier 380986 et d'abroger les RCI numéro 188-08 et 226-13.

Le règlement numéro 283-21 est entré en vigueur le 5 mai 2021 suite à l'avis de conformité du règlement en regard des orientations gouvernementales ayant été reçues de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les délais prescrits par l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement sur le site Web de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse, ce 26^e jour du mois de mai 2021.

Anick Beaudoin, directrice générale

Secrétaire-trésorière